



*Un territoire de projets  
au cœur de la Normandie !*



**RAPPORT D'ACTIVITES  
2015**





**Jean-Pierre DELAPORTE**  
Président du Syndicat de Destruction  
des Ordures Ménagères de l'Ouest du  
Département de l'Eure

### Sommaire

Présentation du service public  
p2 /// Prévention des déchets  
p8 /// CETRAVAL-déchets  
ultimes p10 /// Tri sélectif-  
recyclage p14 /// Déchèteries-  
nouvelles filières p18 ///  
Plateformes multifilières p22  
/// Transfert-apport volontaire  
p24 /// Gestion financière p26  
/// Résultats p29 /// Schéma de  
la gestion des déchets ménagers  
p30 /// Partenaires p32

Quoi de mieux pour introduire ce rapport que de vous annoncer une baisse, celle du tonnage des ordures ménagères qui s'est établie à - 1,7% entre les années 2014 et 2015.

Réduire la production de déchets à la source est et restera la façon la plus durable et la plus économique de gérer les déchets. Cet enjeu a été rappelé dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée en août 2015.

Pour notre syndicat, les événements marquants se sont succédé au cours de l'année : en avril, signature du contrat pour la valorisation des biogaz du CETRAVAL, réagrement ISO 14 001 du site et généralisation du tri du gazon en vue de sa méthanisation ; en octobre, le transfert des hauts de quai des déchèteries a été validé à une très large majorité et en fin de mois, le Ministère de l'Écologie a retenu notre projet « zéro déchet zéro gaspillage » ; enfin, en novembre, le tri des branchages a été mis en place dans les déchèteries.

Le SDOMODE travaille sans relâche pour garantir son service quotidien et assurer sa pérennité. Dès à présent, nous travaillons sur le projet d'extension du CETRAVAL, l'accueil des professionnels sur des sites stratégiques, la mise en valeur de notre centre de tri et le soutien à l'économie circulaire. Tout cela, bien évidemment dans un souci de maîtrise des dépenses, de proximité et de qualité.

Nous avons de bonnes raisons pour aborder notre avenir avec optimisme. Sachons, chacun à son niveau, mettre en avant les forces de notre syndicat pour faire perdurer un modèle de gestion des déchets qui fait ses preuves depuis longtemps à un coût parmi les plus bas de Normandie.

Directeur de la publication : Jean-Pierre DELAPORTE / Rédacteur en chef : Frédéric PERSON / Conception & Rédaction : Olivier DELVALLEE (service communication) / Crédits photos : SDOMODE, Jean-Pierre COPITET / Illustration page 30 : Adeline MONIN  
Imprimé sur papier recyclé dans un format limitant les rognures / Tirage : 700 exemplaires / Juin 2016



## Le SDOMODE et ses collectivités adhérentes

Le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure a été créé par arrêté préfectoral du 22 décembre 1992. C'est un établissement public qui regroupe, en 2015, les 16 intercommunalités de l'ouest du département.

Il s'assure du transfert, du tri et du traitement des déchets ménagers et dispose également de la compétence de gestion des bas de quais des déchèteries depuis 2009.

### Collectivités adhérentes et membres élus au SDOMODE

**CC D'AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE** **Président** Fernand LENOIR (délégué) /// **Délégués** Jean BARRIERE, Jean-Jacques LEBRETON, Christine VAN DUFFEL /// **Suppléant** Dominique MEDAERTS

**CC DU CANTON DE BEAUMESNIL** **Président** Jean-Noël MONTIER (délégué) /// **Délégué** Hubert CAPPELLE /// **Suppléant** Bernard VANDOOREN

**CC DE BERNAY ET DES ENVIRONS** **Président** Hervé MAUREY /// **Délégués** Yves DUVAL, Eric JEHANNE, Marie-Lyne VAGNER, Françoise TURMEL /// **Suppléant** Françoise ROCFORT

**CC DU CANTON DE BEUZEVILLE** **Président** Allain GUESDON /// **Délégués** Raynald DELAMARE, Jocelyne GIRARD, Marie-Odile KOLACZ, Etienne ROUSSEL /// **Suppléant** Alain FONTAINE

**CC DE BOURGTHEROULDE-INFREVILLE** **Président** Philippe VANHEULE (délégué) /// **Délégués** Jean-Marie GUENIER, Bruno QUESTEL, Jean QUETIER /// **Suppléant** Michel MASSON

**CC DU CANTON DE BROGLIE** **Président** Pierre CHAUVIN (délégué) /// **Délégués** Jean-Luc DAVID, Pascal LAIGNEL /// **Suppléant** Jacques LE BAILLIF

**CC DU CANTON DE CORMEILLES** **Président** Hervé MORIN /// **Délégués** Francis BLAIS, Jacques ENOS /// **Suppléant** Dominique LUST

**CC DE PONT-AUDEMER** /// **Président** Michel LEROUX (délégué) /// **Délégués** Daniel BUSSY, Isabelle DUONG, Jean VANHEE /// **Suppléant** Odile GILBERT

**CC DE QUILLEBEUF-SUR-SEINE** **Président** Benoît GATINET (délégué) /// **Délégués** William CALMESNIL, Philippe MARIE /// **Suppléant** Jacques CARREY

**CC DU ROUMOIS NORD** **Président** Dominique ROUAS /// **Délégués** Hervé CAILLOUEL, Bernard CHRISTOPHE, Jacques DORLEANS, Alain VIVIEN /// **Suppléant** Laurent RYCKAERT

**CC DU CANTON DE RUGLES** **Président** Jean-Claude PROVOST /// **Délégués** Francis BEAUMESNIL, Daniel BESNEHARD, Emmanuel BOURLON DE ROUVRE /// **Suppléant** Guy BUAILLON

**CC DU CANTON DE THIBERVILLE** **Président** Pierre ESPALDET /// **Délégués** Pierre LEGROS, Christine LEPRETRE, Laurent SAMSON /// **Suppléant** Michel BAGNOULS

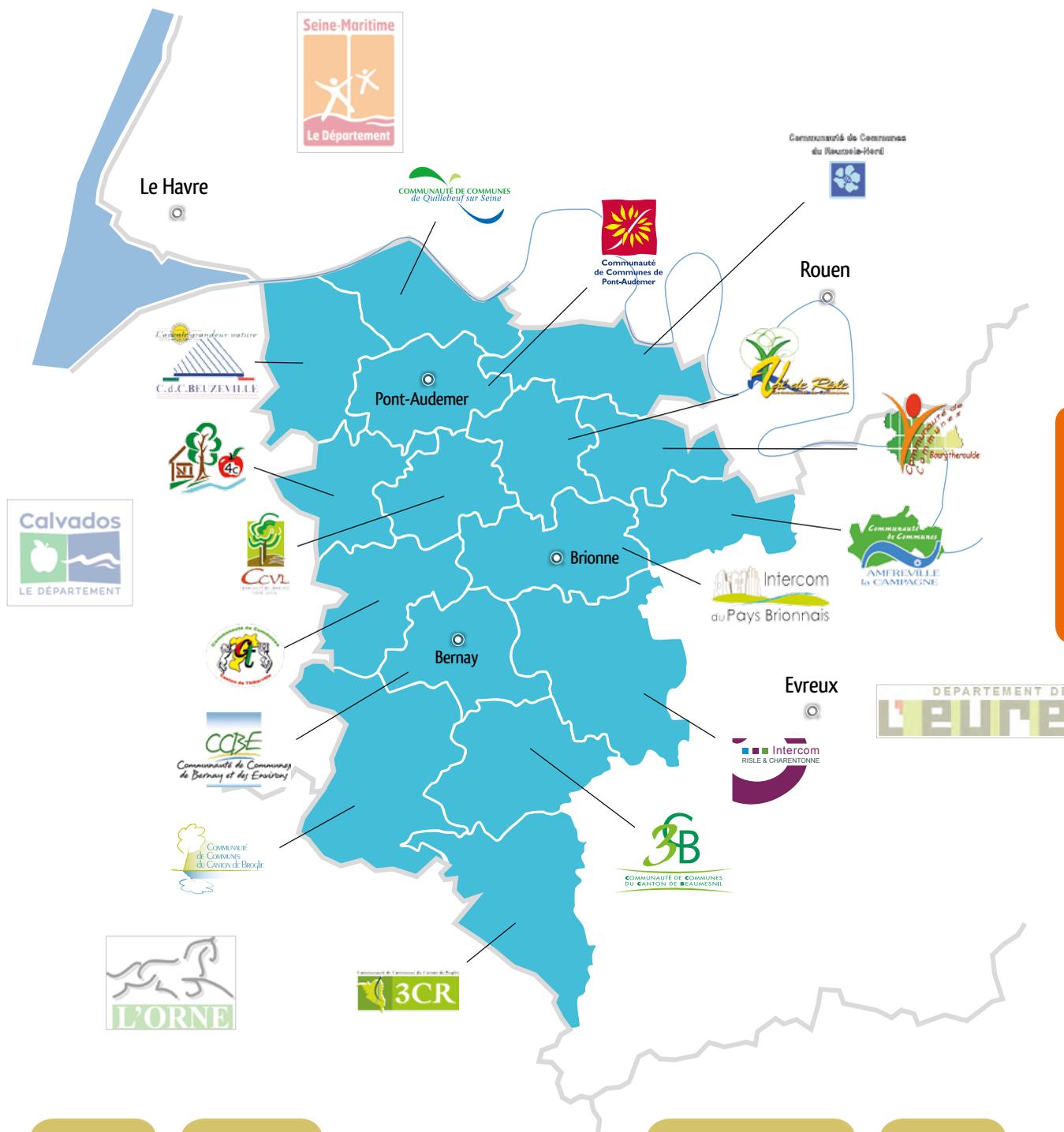
**CC VAL DE RISLE** **Président** Claude BEIGLE (délégué) /// **Délégués** Bertrand SIMON, André TIHY /// **Suppléant** Nelly BECEL

**CC VIEVRE LIEUVIN** **Président** Etienne LEROUX (délégué) /// **Délégué** James DUCLOS /// **Suppléant** Jacques AUBER

**INTERCOM DU PAYS BRIONNAIS** **Président** Frédéric SCRIBOT /// **Délégués** Michel AUGER, Valéry BEURIOT, Pascal FINET /// **Suppléant** Bernard FORCHER

**INTERCOM RISLE ET CHARENTONNE** **Président** Jean-Claude ROUSSELIN (délégué) /// **Délégués** Jean-Pierre DELAPORTE, André VAN DEN DRIESSCHE, Christian VILAIN /// **Suppléant** Francis GOBRON

# Carte du territoire du SDOMODE et localisation de ses adhérents en 2015



16  
adhérents

279  
communes

177 309  
habitants  
(population municipale INSEE)

74  
hab. / km<sup>2</sup>

# Notre mission de service public

## Élus & agents une organisation équilibrée

Le **Comité Syndical** définit les grandes orientations, vote le budget annuel et décide des projets et travaux à engager. Il est composé de 52 élus titulaires désignés par leur collectivité (nombre fixé au prorata de la population) et de 16 suppléants (un par collectivité). Il délègue une partie de ses pouvoirs au Président et au Bureau Syndical.

Le **Bureau Syndical** se réunit tous les mois pour apporter toute la réactivité nécessaire au bon avancement des dossiers. Il se compose de 17 membres. Chaque collectivité y est représentée et intégrée de fait au processus de décision.

Les sept **commissions techniques** préparent les dossiers et décisions proposés au Bureau. Elles se sont réunies 10 fois dans l'année.

La **commission d'appels d'offres** contrôle la validité des candidatures et la compétitivité des offres avant d'attribuer les marchés publics.

La **commission consultative des services publics locaux** a été créée en 2014 afin de mettre en place une délégation de service public pour la valorisation énergétique du biogaz. Elle est composée de membres de l'assemblée délibérante, de représentants d'associations locales et de membres de la vie civile.

Le Comité Syndical s'appuie sur une **équipe de 24 collaborateurs**, agents publics administratifs et techniques majoritairement issus de la fonction publique.

Les services sont placés sous l'autorité du Directeur Général des Services, Frédéric PERSON.

### Le Président

Jean-Pierre DELAPORTE  
Président du SDOMODE  
Intercom Risle et Charentonne

### Les vice-présidents

Michel LEROUX  
Commission Finances  
CC Pont-Audemer

Hervé CAILLOUEL  
Commission CETRAVAL  
CC Roumois Nord

Jean QUETIER  
Commission Déchèteries  
CC Bourgtheroulde

Pierre LEGROS  
Commission Multifilières  
CC Thiberville

Valéry BEURIOT  
Commission Centre de tri  
Intercom Pays Brionnais

Marie-Lyne VAGNER  
Commission Quais de transfert  
et Apport volontaire  
CC Bernay et des Environs

Jocelyne GIRARD  
Commission Programme de  
prévention et communication  
CC Beuzeville

### Les autres membres

Claude BEIGLE  
CC Val de Risle

Daniel BESNEHARD  
CC Rugles

Francis BLAIS  
CC Cormeilles

Hubert CAPPELLE  
CC Beaumesnil

Jean-Luc DAVID  
CC Broglie

James DUCLOS  
CC Vièvre Lieuvin

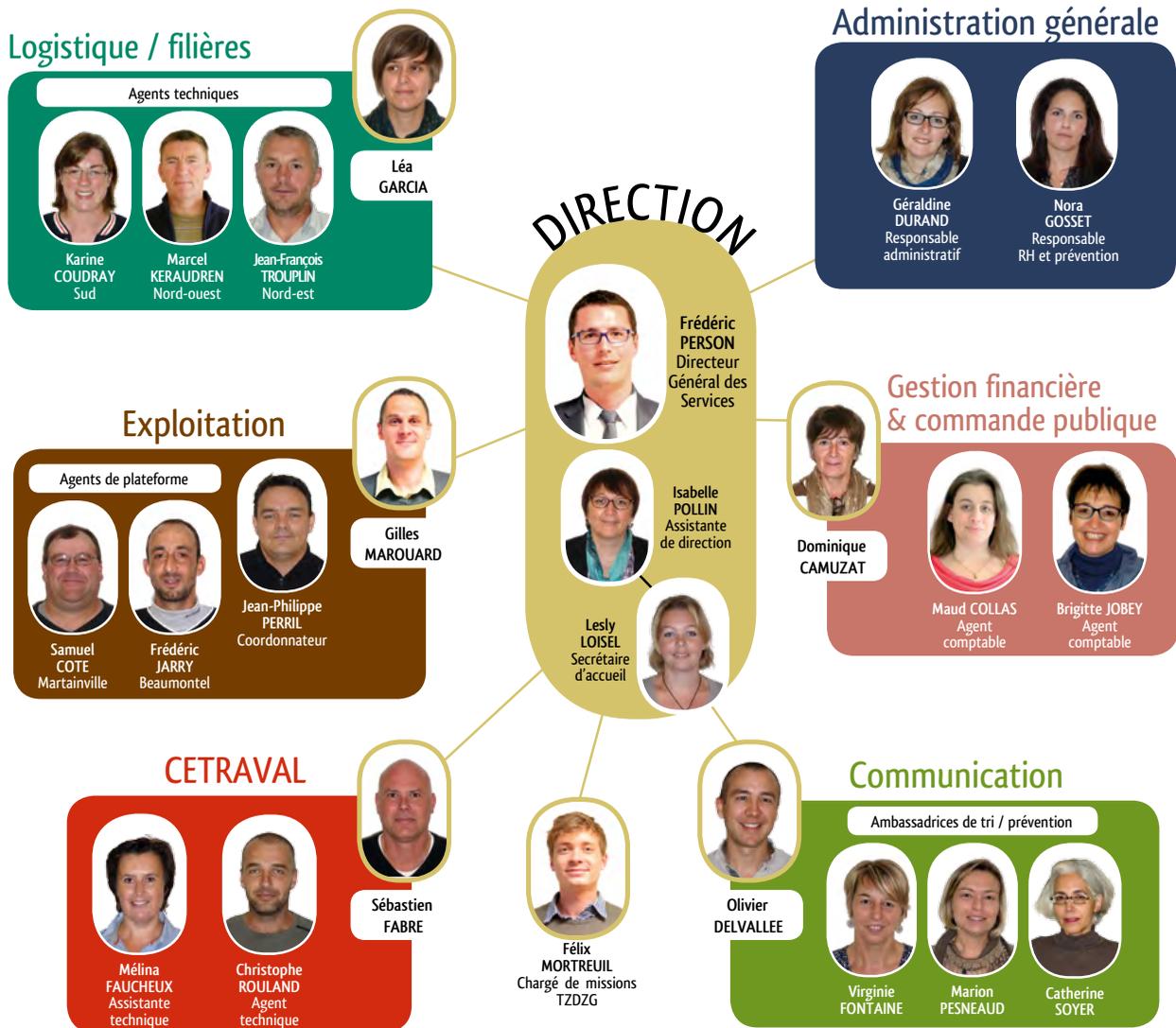
Benoît GATINET  
CC Quillebeuf-sur-Seine

Christine VAN DUFFEL  
CC Amfreville-la-Campagne

Bernard CHRISTOPHE  
CC Roumois Nord (invité)



# Organigramme des services du SDOMODE au 31 décembre 2015



Le SDOMODE dispose d'un personnel qualifié sur qui il peut compter pour mener à leur terme tous les projets de la structure et continuer à garantir un service public de qualité.

## ■ Mise à jour du document unique

La prévention des risques psychosociaux (RPS) s'inscrit dans l'obligation générale de prévention

des risques professionnels. La Direction en a fait sa priorité en fin d'année 2015. Suite à une période de grands changements pour le syndicat, la période semblait la plus propice pour évaluer les risques individuels potentiels des agents et mettre en place des indicateurs pertinents.

Le bilan de l'audit est positif. Afin de s'assurer du bien-être au travail, il sera réalisé régulièrement.

# Nos filières et nos équipements

## L'outil industriel du SDOMODE

Bien réparties sur son territoire, les 26 installations de gestion des déchets du SDOMODE permettent d'apporter les solutions optimales pour gérer au mieux près de 120 000 tonnes de déchets ménagers chaque année.



Plateformes multifilières



Déchèteries



Quais de transfert



Centre de tri



CETRAVAL

- <sup>1</sup> dont 173 tonnes de professionnels
- <sup>2</sup> dont 841 tonnes de professionnels. Les tonnages produits par la CC d'Amfreville-la-Campagne, qui sont directement traités par son prestataire, ne sont pas comptabilisés.
- <sup>3</sup> dont 145 tonnes de professionnels
- <sup>4</sup> dont 13 tonnes de professionnels
- <sup>5</sup> dont 9 tonnes de professionnels

# Les 30 filières de tri et de traitement

Quantités de déchets produites par filière en 2015 (en tonnes)



ORDURES MÉNAGÈRES  
44 446 tonnes<sup>1</sup>



DÉCHETS VERTS  
27 682 tonnes<sup>2</sup>



GRAVATS  
9 339 tonnes<sup>3</sup>



ENCOMBRANTS  
7 417 tonnes



BOIS  
6 197 tonnes<sup>4</sup>



VERRE  
5 875 tonnes



PAPIERS  
3 045 tonnes



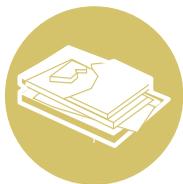
CARTONS  
2 319 tonnes



MÉTAUX  
2 193 tonnes



PELOUSE  
1 954 tonnes



PLÂTRE  
1 830 tonnes



DEEE  
1 509 tonnes



REFUS DE TRI  
1 231 tonnes



AMEUBLEMENT  
1 034 tonnes



PET CLAIR  
487 tonnes



DDS  
445 tonnes



ACIER  
389 tonnes



PEHD  
265 tonnes



AMIANTE-CIMENT  
185 tonnes<sup>5</sup>



ELA (briques)  
136 tonnes



PET FONCÉ  
123 tonnes



THUYAS  
107 tonnes



SACS ET FILMS  
100 tonnes



PNEUMATIQUES  
86 tonnes



BRANCHAGES  
74 tonnes



HUILES DE VIDANGE  
67 tonnes



ALUMINIUM  
31 tonnes



BATTERIES  
17 tonnes



PILES / ACCUS  
15 tonnes



LAMPES ET NÉONS  
4 tonnes

## Baisse continue de la production de déchets ménagers

Depuis 2010, le SDOMODE met en action son programme de prévention contractualisé avec l'Ademe sur cinq ans. Dans un délai relativement serré, la cinquième et dernière année a pu être signée. La production de déchets a de nouveau baissé en 2015 et, même si la conjoncture a été favorable, les opérations mises en œuvre ont véritablement joué leur part.

Le SDOMODE a confié, en février, la fabrication de nouveaux **composteurs** en bois à l'association d'insertion PAREC pour 2 ans et a obtenu le soutien financier de l'ADEME. Plus de 500 pièces ont été commandées par les collectivités en 2015. Leur livraison s'étalera jusqu'en 2016. Cette opération d'importance offre la plus grande marge de réduction des déchets des



ménages : chaque année, près de 65 kg par habitant d'après notre opération témoins de 2010-2012.

La mise à disposition du **stop pub** continue : près de 20 % des boîtes aux lettres en sont équipées sur l'ouest de l'Eure.

En octobre, la filière du **réemploi** a été mise en place dans la déchèterie de Bourgtheroulde : ce dossier a été porté conjointement avec la commission *déchèteries* du syndicat (plus d'infos en page 21).

La sensibilisation s'est faite de pair avec toutes les opérations et aussi lors des rencontres avec le grand public : visites de sites, notamment au CETRAVAL, qui dispose d'un panneau sur les gestes de réduction des déchets, porte-à-porte, animation de stands



— Objectif de réduction : 346,5 kg (7 %)

### La production d'ordures ménagères et assimilés de 2009 à 2015

Sur cette période, le SDOMODE a enregistré une baisse de 7,2 % de ses tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMR), représentant 3 400 tonnes. En tenant compte de l'augmentation de la population (+ 7,6 %), leur réduction atteint même 12 % par habitant.

L'impact financier est important puisqu'en 2015, la contribution relative aux OMR a ainsi diminué de près de 300 000 € par rapport à 2009.



« Quelle satisfaction de voir de nouveau diminuer la production des déchets ! Tous nos investissements, en particulier pour informer les publics, sont payants. Notre collectivité a démontré son ambition et sa capacité à relever ce défi de la réduction des déchets. Elle en a encore eu la preuve en étant retenue par le Ministère de l'Écologie pour son projet « zéro

déchet zéro gaspillage ». Je tiens aussi à mettre en avant les bénéfices financiers d'une telle opération qui concourt à maîtriser les dépenses liées à la gestion des déchets. »

**Jocelyne GIRARD**

Vice-présidente déléguée en charge de la prévention et de la communication

thématiques lors des manifestations locales. Enfin, pour montrer l'engagement du SDOMODE, deux actions éco-exemplaires ont été menées en 2015. Des **jachères fleuries** ont été refaites au CETRAVAL et à Bernay et ont été créées au centre de tri (photo ci-après). Le SDOMODE a par ailleurs donné 1 kg de graines et un panneau d'information à ses adhérents.



Une campagne interne intitulée simplement « **éco-réflexes** » a été lancée en février pour inciter l'ensemble des services du syndicat à réduire la consommation de papiers. Les résultats sont une baisse de 36 % par rapport à la consommation 2014, soit l'équivalent de 160 ramettes A4 ou 400 kg de papier. Une opération réussie qui sera reconduite en 2016.



### ■ Projet « Zéro déchet, zéro gaspillage »

Le SDOMODE a répondu à l'appel à projets « **Territoire zéro déchet, zéro gaspillage** » lancé en juin par la Ministre de l'Écologie. Le projet du syndicat porte sur la continuité des actions engagées dans la prévention, pour maintenir la dynamique, en élargissant notamment la portée du compostage et la filière du réemploi. Un important volet est par ailleurs consacré au milieu professionnel, pour lequel le SDOMODE s'appuiera sur les actions et les compétences des chambres consulaires.

L'engagement volontaire du syndicat dans cette perspective de « zéro déchet, zéro gaspillage » conforte sa détermination à devenir un territoire vertueux en matière de gestion des déchets. Il peut compter sur son expérience, ses compétences et ses partenaires présents et futurs pour mener à bien son projet.

La candidature du SDOMODE a été retenue, ce qui lui permettra de signer une nouvelle convention de partenariat financier avec l'ADEME.

Depuis septembre, un chargé de mission travaille sur ce projet en coordination avec l'ensemble des services de la structure.



# Le CETRAVAL, enjeu d'une plus grande maîtrise financière

## ■ L'avenir du CETRAVAL

Le CETRAVAL est l'exutoire d'une large partie des déchets ménagers ultimes produits sur l'ouest de l'Eure. Il garantit au SDOMODE son autonomie de traitement et la maîtrise de ses coûts.

En 2014, le syndicat a mené une étude relative à l'avenir du site. Le projet prévoyait :

- ◆ la création d'un casier destiné à l'enfouissement des déchets ménagers ultimes ;
- ◆ la valorisation énergétique du biogaz produit par les déchets en fermentation dans les casiers.

En parallèle à l'étude relative à la création d'un casier sur le site, impliquant l'excavation de « vieux déchets », le SDOMODE a initié la réflexion sur l'agrandissement du CETRAVAL pour créer un casier sur une nouvelle parcelle. Les communes voisines, les services de l'État et les associations environnementales partenaires sont étroitement associées à cette réflexion.

À partir des conclusions de l'étude rendue en juillet, le SDOMODE privilégie l'agrandissement du site plutôt que la création d'un nouveau casier dans l'enceinte actuelle.

En effet, la construction d'un casier sur une nouvelle parcelle serait moins onéreuse que dans le site (qui nécessiterait l'excavation de déchets). Mais l'économie principale porterait sur le coût du traitement, moins élevé que celui de l'incinération : gain de 40 € par tonne, ce qui représente au total 20 millions d'euros sur 10 ans.

Une importante campagne de communication est menée depuis septembre 2014 auprès des riverains et communes voisines afin de présenter, en toute transparence, le projet d'agrandissement.

Le SDOMODE avait opté pour l'acquisition d'une parcelle au nord du site mais la vente n'a pu être réalisée pour des raisons non maîtrisables par le syndicat. En décembre, le choix s'est porté sur l'acquisition d'une bande de terrain en périphérie Est du site. Les négociations sont bien avancées pour l'acquisition du terrain.

## ■ Une énergie renouvelable en 2016

La dégradation naturelle des déchets fermentescibles du CETRAVAL génère une production importante de biogaz : autour de 600 m<sup>3</sup> par heure, qui sont brûlés dans des torchères.





« Tant attendue depuis des années, la valorisation de nos biogaz se met en place et sera effective à la fin du mois de juin 2016.

Une belle image pour notre site, une économie de 300 000 euros pour le syndicat et un atout pour l'avenir du CETRAVAL.

Une année 2015, sans problème,

nous autorise à voir l'avenir avec sérénité dans le respect de l'environnement et l'intérêt de nos contribuables. »

**Hervé CAILLOUEL**  
Vice-président délégué  
en charge du CETRAVAL

Inscrit dans une démarche d'efficacité environnementale et de maîtrise des coûts, le SDOMODE a décidé de valoriser ce biogaz par la production d'électricité et de chaleur.

Au vu des compétences techniques très spécifiques et des investissements conséquents liés à ce mode de valorisation, les élus du syndicat ont décidé de recourir à un concessionnaire dans le cadre d'une délégation de service public.

À l'issue d'un appel public à la concurrence lancé en octobre 2014, plusieurs sociétés ont remis leur offre. Après des visites d'installations équipées par ces candidats, élus et agents les ont auditionnés le 30 janvier. Avec son offre la mieux-disante, GASEO, société française reconnue dans le domaine, a remporté la délégation de service public. Le contrat a été signé en avril 2015 pour une durée de 15 ans.

La solution technique de GASEO comprendra une installation de pré-traitement des biogaz (groupe froid, cuve à charbon actif) et deux moteurs de cogénération biogaz, d'une capacité unitaire de 600 et 200 KWh. Ces moteurs seront installés dans des conteneurs insonorisés pour réduire les nuisances liées au bruit. Le projet inclura également un système de récupération thermique. La chaleur sera utilisée pour réchauffer les lixiviats de la lagune à une température de 28° C, ce qui permettra un pré-traitement par abattement

de l'ammoniac. La valorisation de la chaleur permettra aussi de bénéficier d'un meilleur tarif de revente de l'électricité.



Grâce au choix d'une délégation de service public, le SDOMODE est dégagé de tous les investissements liés à l'installation, l'exploitation et l'entretien de l'unité de valorisation du biogaz (estimé à 1,67 M. €), la société se rémunérant avec la vente de l'électricité à EDF. En parallèle, le SDOMODE bénéficiera d'une minoration de 12 Euros par tonne de la taxe générale sur les activités polluantes et d'une rémunération à hauteur de 8 % des recettes issues de la vente d'électricité à EDF, estimée à 55 000 € par an.

Le projet a été approuvé par la Préfecture qui a délivré en novembre 2015 l'arrêté d'autorisation d'exploiter l'unité de valorisation énergétique. Elle sera mise en service en juin 2016.

# La gestion du site de nouveau récompensée

*Le Centre de traitement et de valorisation énergétique (CETRAVAL) est un site majeur du SDOMODE. Il reçoit en effet les déchets ultimes comme les ordures ménagères résiduelles dont le traitement est indispensable.*

*Lancé dans une dynamique de progrès depuis plusieurs années, le SDOMODE met progressivement en place les solutions les plus adaptées pour en faire un site pérenne et poursuit ses recherches afin de limiter au maximum les nuisances, en partenariat avec les voisins du site.*

## ■ Certification ISO 14 001

Pour la troisième année de suite, l'Agence Française de Normalisation (AFNOR) a reconduit la certification ISO 14 001 du CETRAVAL en date du 14 avril 2015.

Aucune non-conformité quant à la gestion environnementale du site n'a été relevée. L'auditeur a dressé une liste de points forts dont la **nouvelle politique environnementale du SDOMODE** qui intègre la mise en place de la valorisation énergétique des biogaz, le parcours pédagogique, la propreté du site et de ses abords, le respect de la réglementation en vigueur et enfin les bons résultats des analyses environnementales.

Cette certification permet de bénéficier d'une TGAP à 32 € par tonne au lieu de 40 €.

## ■ Gestion « tous temps » des odeurs

Le SDOMODE reste très vigilant sur les émanations d'odeurs. Une rampe située autour du casier en exploitation pulvérise automatiquement, et manuellement en cas de besoin, de l'eau avec un

produit neutralisant, tous les jours de 7h à 8h et de 17h à 22h.

Lors des périodes de gel, ce système atteignait ses limites. Profitant des nouvelles technologies et soucieux d'optimiser la gestion des odeurs, le SDOMODE a acquis en octobre 2015 un système de propulsion d'air sec mélangé à du produit neutralisant. Outre son prix raisonnable (38 000 €), l'intérêt de ce système est qu'il reste opérationnel durant tout l'hiver.



L'efficacité de la gestion des odeurs s'appuie aussi sur les constats transmis par les 11 personnes du « réseau des Nez », qui habitent aux alentours du CETRAVAL. Chacune dispose d'une grille d'évaluation et d'une note explicative.

## ■ Traitement des lixiviats

Les lixiviats sont les résidus aqueux issus de la percolation des eaux de pluie au travers du massif de déchets. Ils sont aspirés vers un bassin pour y être homogénéisés puis font l'objet d'un traitement biologique, en boucle fermée jusqu'à l'épuration de tous les résidus polluants : 9 300 m<sup>3</sup> ont été traités en 2015.

L'amélioration du réseau de collecte a continué avec l'installation de pompes pneumatiques sur les puits. Depuis le démarrage de ce programme, 38 anciens puits sur 44 en sont équipés.



Ces pompes demandant plus d'air comprimé, le SDOMODE a fait l'acquisition d'un compresseur plus puissant pour un coût de 53 000 €.



Enfin, le lit planté de roseaux, qui reçoit depuis juin 2012 les boues en excès issues du traitement biologique, a été curé en avril 2015 : les 175 tonnes ont été valorisées dans une unité de méthanisation agricole.

### ■ Traitement des biogaz

Le biogaz qui est produit par la décomposition des déchets fermentescibles, est aspiré vers des torchères où il est brûlé à plus de 1000 °C. Le SDOMODE a réalisé des travaux d'amélioration sur le réseau à la demande de la société GASEO qui exploitera l'unité de valorisation énergétique en 2016. À l'issue de plusieurs années de procédures juridiques contre les sociétés Europower et Bio Evolution pour incapacité à faire fonctionner les

turbines, le syndicat a obtenu gain de cause par décision du Tribunal Administratif du 8 décembre. Le SDOMODE s'est rapproché de son trésorier pour tenter de recouvrer les sommes dues.

### ■ Analyses environnementales

Le SDOMODE procède à de nombreuses analyses pour contrôler la bonne exploitation du CETRAVAL. Les rejets de la station de traitement des lixiviats sont analysés toutes les semaines ou tous les mois, en fonction du paramètre contrôlé. Les eaux pluviales font l'objet d'un prélèvement trimestriel, les eaux piézométriques, semestriel. Enfin, chaque année, les fumées de torchères sont analysées. Tous les contrôles ont été conformes à l'arrêté préfectoral.

### ■ Régularisation administrative

Suite au dépôt d'un dossier de demande d'arrêté d'exploiter (DDAE), en septembre 2014, une enquête publique a été menée du 7 mai au 9 juin 2015. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. La régularisation liée à l'exploitation du casier VI est accordée par la Préfecture en novembre, mettant un terme à ce dossier.

### De nouveaux pensionnaires au CETRAVAL

Une étude faunistique avait relevé en 2014 la présence de nombreuses espèces animales sur le site. Début août, près de 40 000 abeilles ont élu domicile sur les hauteurs de la déchèterie, avec l'aide précieuse d'un apiculteur du Roumois. Les abeilles sont des bio-indicateurs, leur présence permet d'apprécier la « bonne santé » environnementale d'un site.



## Étude sur l'avenir des centres de tri

La loi Grenelle I du 3 août 2009 a fixé un objectif de recyclage de 75 % des emballages ménagers. Atteignant 67 % en 2012, Eco-emballages a lancé un plan de relance dont l'objectif principal est de doubler le recyclage des emballages en plastique. Ils représentent en effet le plus faible gisement trié en 2012 (23 %) à côté des autres matériaux (verre, papiers, cartons, acier...).

L'extension du tri à l'ensemble des emballages en plastiques\* est ainsi expérimenté depuis 2012. Même s'il est vrai qu'avec cette nouvelle consigne, le geste de tri de l'usager sera simplifié, une question subsiste au sujet de la capacité des centres de tri actuels à absorber ce nouveau gisement.

Cette question est d'autant plus importante que le parc de centres de tri se caractérise par des installations parfois anciennes et très hétérogènes en termes de taille et d'équipements.

### ■ Une étude portée par l'Ademe

Le modèle national, porté par Eco-emballages et l'Ademe, préconise de rationaliser et de moderniser les centres de tri en privilégiant les équipements d'une capacité minimale de 30 000

tonnes par an. Ce qui correspondrait à diviser par trois le nombre de centres de tri en France.

En réunion le 16 mars 2015, l'Ademe a présenté les enjeux de ce modèle aux syndicats de traitement assurant la maîtrise d'ouvrage d'un centre de tri sur les départements de l'Eure et de la Seine Maritime. Un comité de pilotage a été créé afin d'étudier l'avenir des équipements en place.

Le SDOMODE a été associé au SMEDAR, au SETOM et au SYGOM pour le choix d'un groupement de bureau d'études : Biomasse et Inddigo.

L'étude a démarré en juillet 2015 et ses conclusions sont attendues durant le 2<sup>nd</sup> semestre 2016.

### ■ Et le centre de tri du SDOMODE ?

Avec sa capacité extensible à 10 000 tonnes, le centre de tri du SDOMODE semble, à première vue, ne pas correspondre au modèle national préconisé.

Il dispose tout de même d'atouts indéniables, listés par le bureau d'études dans son audit de septembre : très bon suivi technique et





financier par équipement du process, possibilités d'agrandissement du site, ampleur des moyens de sécurité mis en œuvre, volonté d'améliorer les conditions de travail des agents et enfin propreté du site.

Par ailleurs, grâce aux optimisations faites sur les coûts de transfert et de tri, le site du SDOMODE offre un coût à la tonne très compétitif et proche de celui des plus grands équipements.

### ■ Anticiper les changements annoncés

L'élargissement des consignes de tri à l'échelle nationale sera en toute vraisemblance en vigueur d'ici 2022. Le SDOMODE souhaite toutefois devancer cette échéance et proposer cette extension sur l'ensemble de son territoire dès 2018.

Conscient de ces éléments, le SDOMODE s'est donc positionné comme un acteur prépondérant de l'étude ; il pourra ainsi défendre la viabilité de son centre de tri et le modèle économique, social et environnemental qu'il représente sur l'ouest de l'Eure depuis près de 10 ans.

*\* L'extension des consignes à tous les emballages en plastiques comprend par exemple les pots de yaourts, les barquettes, les blisters...*

**Valéry BEURIOT**  
Vice-président délégué  
en charge du centre de tri



« Notre centre de tri sert de passerelle vers le recyclage à près de 8 000 tonnes de déchets. Il continue donc de jouer un rôle clé dans la valorisation de nos déchets. Mais au-delà de cette dimension environnementale acquise, il remplit une autre mission, elle aussi d'utilité publique.

Générateur d'emplois, il offre en effet du travail à plus de 50 personnes, dont une majorité en réinsertion.

Très attentif à la performance de notre équipement et aux conditions de travail, nous continuons à investir : les derniers travaux seront menés en 2016.

Nous pouvons affirmer aujourd'hui que notre centre de tri est un outil industriel performant.

Le SDOMODE participe aux réflexions engagées en 2015 sur l'avenir des centres de tri pour faire valoir les atouts et la pertinence de son site.

Notre centre de tri est un site toujours bien apprécié qui continue à attirer les visiteurs : plus de 300 personnes lors de la « portes ouvertes » de novembre !

Mais au-delà de son rôle pédagogique, notre centre de tri permet au SDOMODE d'assumer sa responsabilité publique, sans s'écarter de son cœur de métier : la valorisation des déchets ménagers. »

## Optimiser le process pour améliorer les performances

*Le centre de tri du SDOMODE reçoit emballages, papiers et une partie des cartons collectés sur le territoire : 7 580 tonnes en 2015, auxquelles s'ajoutent 651 tonnes de la communauté de communes du Pays de Honfleur. L'exploitation du site est assurée par un groupement et du personnel en insertion qui affine le tri en regroupant les emballages par matériau (acier, cartonnettes, PET clair, PEHD...). Après l'ultime étape de mise en balles, ils sont expédiés vers les usines de recyclage, point de départ de leur nouvelle vie.*

*Le SDOMODE suit la bonne exécution du contrat en participant à chaque réunion mensuelle d'exploitation. Il veille également à renouveler les pièces d'usure dès que nécessaire et s'assure de la conformité permanente des équipements avec les normes suivies par la DREAL.*

*Le SDOMODE continue d'optimiser le fonctionnement de son centre de tri en menant un programme de travaux visant notamment à améliorer l'environnement de travail et en soutenant son exploitant dans la mise en place d'une meilleure organisation.*

### ■ Améliorations du process de tri

En 2015, le SDOMODE a remplacé le tapis qui convoie tous les produits triés vers la presse. L'activité a été interrompue durant une semaine en

juillet. Les équipes de tri ont travaillé en horaires élargis avant cette intervention afin que le hall de réception des déchets soit totalement vide, mais aussi dès la reprise d'activité afin de revenir à des quantités raisonnables de gisement à trier.

Le syndicat a également mis en route ses deux derniers chantiers : la cabine de prétri et la climatisation. Le tri des déchets sur un tapis comporte des risques évidents de troubles musculo-squelettiques. C'est encore plus vrai pour les agents de la cabine de pré-tri qui sont les premiers en contact avec les déchets. Suite aux travaux du groupe de travail et du bureau d'études, le SDOMODE remplacera le tapis traversant la cabine par un tapis répondant aux normes ergonomiques. Le marché a été lancé le 24 décembre 2015, pour un chantier programmé en juin 2016, auquel seront couplés les travaux de la climatisation.

### ■ Nouvelle organisation du travail

Devant la quantité croissante de papiers dans les emballages et la difficulté de les trier en chaîne de tri, l'exploitant a mis en place une nouvelle organisation. Du lundi au jeudi, seuls les emballages sont triés : 3 équipes de 14 agents se relaient au bout de 6 heures de travail. Le vendredi est réservé au tri des papiers en 2 équipes de 5 personnes, 7 heures par équipe.



# Les performances de recyclage par matériau en 2015

(selon les expéditions de matériaux, en tonnes et en kg/hab.)



Auparavant le tri était assuré par 2 équipes de 13 agents, 7 heures par jour, 5 jours par semaine. Cette nouvelle organisation a permis de diminuer le temps de travail quotidien des valoristes. Elle a aussi contribué à un meilleur rendement par équipe et à l'embauche de salariés en insertion (contrat de 24 heures par semaine).

## ■ Contrôles qualité

Le SDOMODE maintient ses actions sur la qualité du tri. Sur le terrain, les contrôles ciblent les contenants de tri juste avant la collecte ; en aval, au centre de tri, 16 caractérisations ont été faites, en présence des élus et agents concernés pour certaines.



Grâce à ces opérations, le taux de refus n'a subi qu'une légère hausse en 2015, passant à 16,1 % contre 15,3 % en 2014.

Pour interpeller les habitants, le syndicat diffusera en 2016 un document d'informations présentant les surcoûts engendrés par ces refus de tri.

## ■ Actions d'information

Tout au long de l'année, le SDOMODE multiplie les occasions d'informer les publics au bon geste de tri : interventions en milieu scolaire, stands d'information, rencontres à domicile et visites du centre de tri.

La journée « Portes ouvertes » de novembre a d'ailleurs attiré près de 300 visiteurs, montrant l'intérêt du grand public à en savoir davantage sur le tri. Cette opération sera renouvelée en 2016.

Lancée en janvier 2015, la campagne de communication « Je trie, nous gagnons » a eu pour but de renforcer le tri des emballages en plastique afin d'augmenter les subventions versées au syndicat. Affiches, articles de presse, entretiens sur les ondes radio se sont succédé tout au long de l'année pour rappeler le message.



## Hauts de quai : le transfert est acté

*En 2009, le transfert des bas de quais au SDOMODE (location et rotation des bennes) avait conduit à une exploitation groupée des déchèteries, répartie en trois lots. Le syndicat et ses adhérents ont alors pu dégager des économies d'échelles importantes et développer plus facilement les filières de tri et de valorisation.*

*Dans la continuité de ce qui a été fait, et sur demande de certaines collectivités, une étude a été lancée en 2014 sur la faisabilité du transfert des hauts de quais au SDOMODE. In fine, les objectifs poursuivis sont d'harmoniser les pratiques, de mutualiser les dépenses, de proposer une réponse satisfaisante à la gestion des déchets des artisans et commerçants et surtout d'offrir à tous les habitants du territoire un service identique, de qualité et un accès à la déchèterie la plus proche de chez eux.*

### ■ Retour sur l'étude

Réalisé de juillet à novembre 2014, le diagnostic a été présenté le 16 décembre aux membres du comité de pilotage et a mis en avant :

- de grandes disparités entre les déchèteries, relatives au nombre de gardiens, à l'amplitude

horaire d'ouverture, aux tonnages réceptionnés ;  
- la nécessité de réaliser des travaux de mises en conformité (liées à la sécurité et à la réglementation ICPE) ;  
- un important manque à gagner (supérieur à 200 000 € par an), relatif à la non facturation des artisans-commerçants.

La deuxième phase de l'étude a abouti à la proposition d'un scénario de transfert, qui a été présenté aux collectivités adhérentes lors de réunions de secteurs début juin 2015. En réunion le 16 juin, le Comité syndical a délibéré en faveur du principe du transfert des hauts de quai. Chaque collectivité a ensuite été invitée, dans un délai de trois mois, à statuer sur le transfert par le vote d'une délibération.

Après plusieurs réunions dans les conseils communautaires pour expliquer les tenants et aboutissants du projet, le verdict est tombé en octobre. Sur les 16 collectivités adhérentes, 14 ont voté pour le transfert, soit 88 % des collectivités adhérentes, représentant 93 % de la population. Le SDOMODE a donc obtenu la majorité qualifiée de ses adhérents, nécessaire au transfert, qui entraînera une modification de ses statuts.



Déchèterie de Broglie

## ■ Vers un service optimisé

Le transfert des hauts de quai sera effectif en début d'année 2017. À compter de cette date, tous les habitants de l'ouest de l'Eure pourront aller à la déchèterie la plus proche de chez eux et bénéficier du même service.

Le transfert offre par ailleurs une opportunité unique de proposer une solution d'accueil des professionnels, à l'échelle du territoire du SDOMODE. Cinq déchèteries seront équipées d'un pont-bascule pour les recevoir. Leur coût sera financé par les recettes issues de la facturation des professionnels. En complément, leur accueil se fera aussi sur les plateformes multifilières, les quais de transfert et au CETRAVAL.

Au final, un site leur sera accessible dans un rayon de 15 km. Un règlement intérieur sera préparé avec les chambres consulaires dans le courant de l'année 2016.

## ■ Incidences financières

Les coûts du transfert des hauts de quai comprennent des dépenses d'investissement (mises aux normes, reprise de l'emprunt) et de fonctionnement (personnel, entretien, contrôles réglementaires). Devant l'impossibilité juridique de dissocier l'investissement du fonctionnement, tous les coûts seront transférés au SDOMODE. Le financement sera assuré par l'appel à contributions auprès des intercommunalités, comme c'est le cas pour l'ensemble des prestations du SDOMODE.

Étant donné que toutes les déchèteries ne nécessitent pas les mêmes investissements, les élus du Comité Syndical ont décidé, en accord avec les intercommunalités, de ne mutualiser que les coûts de fonctionnement. Les dépenses associées aux amortissements en cours et aux travaux de mises aux normes feront quant à elles l'objet de contributions individualisées.

L'année 2016 sera consacrée à la préparation du transfert des hauts de quai et notamment à l'intégration des gardiens dans les effectifs.



« Outre la mise en place du réemploi avec l'association EMMAÛS et la continuation du développement du tri des Déchets d'Équipement et d'Ameublement, le fait marquant de l'année 2015 est la décision du transfert des hauts de quai des déchèteries des collectivités vers le SDOMODE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il a fallu un travail assidu de la commission et des services pour aboutir après six scénarii proposés par le bureau d'étude et modifiés par ses membres. Les objectifs définis dans le cahier des charges ont été respectés à savoir :

- service de proximité en faveur des particuliers et professionnels ;
- stabilisation ou réduction des coûts pour certaines filières ;
- engagement de reprise du personnel dans des conditions favorables ;
- mutualisation des déchèteries.

L'ensemble des demandes, remarques ou suggestions des collectivités a été pris en compte et c'est avec la volonté de tous que nous renforcerons notre syndicat qui demeure au niveau de la région extrêmement compétitif concernant les coûts facturés à l'usager. Merci de votre précieuse collaboration. »

**Jean QUETIER**

Vice-président délégué  
en charge des déchèteries

## Poursuivre la diversification des filières

*Trois nouvelles filières ont marqué l'année : l'arrivée du réemploi sur la déchèterie de Bourgtheroulde et la mise en place d'une benne branchage ou pelouse suivant la saison.*

*En 2015, le SDOMODE s'est également consacré à accompagner ses adhérents et les gardiens aux évolutions des consignes de tri des déchets dangereux et des déchets d'ameublement.*

### ■ Eco-DDS

Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) regroupent tout déchet pouvant présenter un risque pour l'environnement et l'homme : pots de peinture, solvants, phytosanitaires... Cette filière est opérationnelle depuis le 19 mai 2014 dans toutes les déchèteries.

Le fonctionnement d'Eco-DDS repose sur le paiement d'une éco-contribution par le consommateur (intégrée au prix d'achat du produit) et non plus par le contribuable.



La mise en place de la filière a été complexe, mais toutes les collectivités sont rentrées dans la démarche d'amélioration continue. Il n'y a eu aucune

suspension de collecte sur le territoire. Le nombre de non-conformités ne cesse de diminuer mais des efforts sont toujours nécessaires.

### ■ Du tri dans les déchets verts

À partir d'avril 2015, sur la plupart des déchèteries du SDOMODE, une benne dédiée à la pelouse a fait son apparition à côté de celle pour les déchets verts. En novembre, quand les pelouses se sont faites plus rares, celle-ci a été remplacée par une benne à branchages. Cela permet de réaliser des économies de traitement sans engendrer de surcoût de transport.

En 2016, une 4<sup>ème</sup> filière fera son apparition pour réduire les déchets verts : le tri des thuyas *Atrovirens*, déjà en place sur Beaumontel, va être testé sur 3 autres déchèteries du territoire, celles de Rugles, Drucourt et Bourgtheroulde, pour un coût de transport et de traitement gratuit.

### ■ DEEE

En 2015, le SDOMODE a poursuivi l'achat de nouveaux conteneurs maritimes pour protéger le gisement des déchets d'équipements électriques et électroniques collectés en déchèterie et faire augmenter le montant de ses soutiens.

### ■ Pneumatiques

En 2015, le SDOMODE a continué à développer la filière de tri des pneumatiques ; ainsi, 15 des 17 déchèteries acceptent les pneus. Suite au décret du 18 août 2015 sur la mise à disposition des capacités d'entreposage, ALIAPUR prendra directement en charge, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le coût des



Installation du conteneur à réemploi en déchèterie de Bourgheroulde le 1<sup>er</sup> juillet



Sur l'année, 10 868 bennes pleines ont été évacuées vers leur exutoire en fonction de la nature des déchets. Soit 9,6 % de bennes en moins qu'en 2014, grâce notamment à leur couplage.



Les agents techniques effectuent des visites hebdomadaires sur les déchèteries. Photo : vérification de la qualité du tri dans une benne.

benne pour les déchèteries dont le volume d'activité est supérieur à 12 tonnes de pneumatiques par an. Deux de nos déchèteries sont éligibles.

### ■ Lancement du réemploi

Le réemploi est l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui lui donnera une seconde vie.

Le réemploi est une composante du programme de prévention des déchets du syndicat. Cette filière a été mise en place sur la 1<sup>ère</sup> déchèterie de l'ouest de l'Eure. Le 14 octobre 2015, le SDO-MODE, Emmaüs et la communauté de communes de Bourgheroulde-Infreville ont ainsi signé une convention, en présence de France 3 et de la presse locale.

Seuls les objets non électriques et en bon état font partie des consignes : vaisselle, bibelots et livres, jouets et vélos, outils de bricolage et de jardinage et enfin mobilier de jardin et de maison.

En deux mois et demi, un peu plus de deux tonnes de ces objets ont été collectés dont la quasi-totalité a retrouvé preneur dans la boutique d'Emmaüs à Pont-Audemer.



La mise en place et le développement de la filière du réemploi permettra au SDOMODE de favoriser

l'économie sociale et solidaire sur son territoire et s'inscrit pleinement dans l'appel à projets « territoire zéro déchet, zéro gaspillage », auquel notre syndicat a postulé fin juillet.

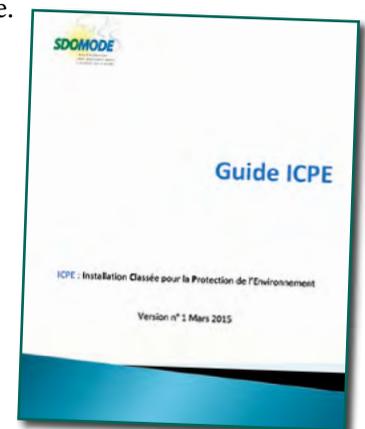
Cette nouvelle filière sera développée en 2016, en partenariat avec les collectivités volontaires.



### ■ Réglementation ICPE

La réglementation a évolué en 2012 et rend obligatoires les contrôles périodiques des déchèteries soumises à déclaration. À partir de 2014, les adhérents du SDOMODE se sont conformés à cette obligation réglementaire.

En parallèle, le syndicat s'est engagé dans une démarche de conseil auprès de ses adhérents et a réalisé un guide en 2015 pour mutualiser les bonnes pratiques de chacun. Celui-ci a été présenté en réunion de secteurs.



## Deux nouvelles filières mises en place

D'avril à novembre, le SDOMODE a proposé à ses collectivités adhérentes de mettre en place dans leur déchèterie des bennes de tri des pelouses. Ce gisement composé uniquement d'herbe (exempt de branches et de feuilles) sert à alimenter quatre unités agricoles locales de méthanisation. Après un printemps très prolifique (1 354 tonnes), l'été très sec n'a pas permis à certaines déchèteries de maintenir cette benne en place, la pelouse devant être traitée sous 7 jours chez le méthaniseur.

Néanmoins, à l'automne, ceux qui ont fait le choix de remettre en place cette filière ont permis au SDOMODE de traiter en méthanisation 1 954 tonnes sur cette année 2015 ! Un programme de communication spécifique a été mis en place : visite des méthaniseurs (photo : visite du

10 avril chez M. Roelens à Campigny), document d'information pour les usagers des déchèteries.

**Tri des branchages.** Après des tests performants durant l'hiver début 2015 sur deux déchèteries,

le Syndicat a mis en place le tri des branchages (sans feuilles ni terre), en remplaçant la benne dédiée aux pelouses. Après un broyage et un affinage, le produit peut ainsi être valorisé en chaudière industrielle. Le SDOMODE profite des économies sur le traitement, qui passe de 43 € par tonne pour un compostage traditionnel à 25 € pour cette valorisation en biomasse.

### ■ Le compostage des déchets verts

La majorité des déchets verts est compostée sur les deux plateformes multifilières (le complément est traité sur un site privé). Le process dure 7 à 9 mois :

- stockage des déchets verts durant un mois (lot d'été) à trois mois (lots d'hiver), avant un broyage en morceaux de 25 cm maximum ;
- 4 ou 5 retournements sur une période d'environ 6 mois, suivant les lots ;
- criblage à l'aide d'une maille de 5 cm ;
- analyse du compost pour en vérifier l'innocuité, selon la norme NFU 44-051.

Des contrôles sont effectués en déchèterie par les agents techniques et sur les plateformes (qualité des entrants, suivi de la température et du taux





« La méthanisation des tontes de gazon a été généralisée en avril et, en fin d'année, une nouvelle filière a été mise en place pour valoriser les branchages sans feuillages en les acheminant vers des chaufferies. En 2016, essayons de séparer les tailles de thuyas *Arovirens* pour produire des huiles essentielles !

Nous devons sans cesse nous adapter aux nouvelles technologies afin de limiter les coûts de traitement tout en réduisant les impacts sur l'environnement. »

**Pierre LEGROS**

Vice-président délégué  
en charge des plateformes multifilières

d'humidité). Près de 6 000 tonnes de compost ont été produites en 2015. Son utilisation est toujours autant plébiscitée par les agriculteurs qui le rachète au prix de 5 € la tonne. Près de 10 % est mis à disposition des collectivités adhérentes (services d'espaces verts, usagers de la déchèterie).

### ■ Le traitement du bois

Le gisement pris en charge est composé de bois de classe B (meubles, portes...) et de classe A (branches, souches propres, palettes...). Il est collecté en déchèterie.

Le SDOMODE a traité 4 985 tonnes sur ses deux plateformes et externalisé 1 198 tonnes (gisement du secteur nord-est, dépourvu de plateforme). Une fois déferrailé, le bois est broyé puis utilisé pour alimenter la chaudière de la papeterie de Grand Couronne.

### ■ Le concassage des gravats

Après concassage et criblage sur les plateformes et au CETRAVAL, deux fractions de concassé (0/40 mm et 40/80 mm) sont proposées à la vente aux prix de 5 et 7 € la tonne. Les clients du SDOMODE sont des entreprises du BTP ainsi que des usagers. Un gisement de 100 tonnes de concassé est mis à disposition de chaque collectivité adhérente.

### ■ Le transfert de l'amiante lié

Depuis fin 2012, l'amiante est réceptionné sur les 2 plateformes multifilières et au CETRAVAL. Chaque point est composé de 2 bennes de 12 m<sup>3</sup>, équipées d'un double big-bag et d'une bâche. Sont acceptées les tôles ondulées, les canalisations

et les ardoises en amiante lié (ou fibrociment). L'amiante d'isolation (flocage) et l'amiante vinyle (revêtements de sols) ne sont pas concernés par cette filière. L'amiante lié du SDOMODE est traité à Gonfreville-l'Orcher (76).

**Thuyas.** 107 tonnes ont été récupérées sur la plateforme de Beaumontel pour en extraire de l'huile essentielle. Un test en déchèteries sera réalisé en 2016.

### ■ A la découverte des plateformes

Plusieurs visites ont été organisées sur les sites pour découvrir les activités et le fonctionnement d'une plateforme multifilières (photo : visite du 15 avril à Martainville).



### Plateforme secteur nord-est

Le projet de création de cette nouvelle plateforme a été voté à l'unanimité par le Comité Syndical réuni le 17 décembre 2014.

Il doit permettre de gagner en cohérence territoriale, en proximité de traitement et en optimisation des coûts.

Malgré ces enjeux évidents, le SDOMODE a dû faire face à des difficultés d'acceptation du futur site, et recherche un nouveau terrain pour implanter la plateforme.

## L'activité 2015 de la commission

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, le SDOMODE a cessé la collecte des emballages en apport volontaire. Au même moment, les élus se prononçaient sur le retour de ce mode de collecte pour les papiers sur l'ensemble du territoire et validaient la nouvelle campagne d'information sur les points recyclage.

### ■ Papiers : vers un changement du tri

À l'ouverture du centre de tri fin 2006, le Syndicat a proposé à ses adhérents de retirer leurs colonnes destinées à collecter les papiers en apport volontaire.

En effet, le nouveau centre de tri est équipé pour séparer automatiquement les corps plats (papiers) des corps creux (emballages). Trois adhérents ont alors procédé au retrait de leurs colonnes, autorisant leurs usagers à trier les papiers avec les emballages (dans le bac/sac jaune).

Les résultats ont cependant été moins bénéfiques : 14 kg par habitant contre 17 kg pour l'apport volontaire, avec en plus un gisement de meilleure qualité.

L'apport volontaire s'est aussi avéré nettement plus économique au niveau du tri : 77 € contre 258 €.

Cet écart financier a été présenté en commission en avril 2015 : le retour du tri des papiers en apport volontaire y a été largement plébiscité. Ecofolio, l'éco-organisme en charge de la filière papier, a également préconisé ce mode de collecte. Ce changement a été acté par les élus du syndicat et fera l'objet d'une demande de subvention auprès d'Ecofolio pour le développement du parc de colonnes de tri des papiers en apport volontaire.

### ■ Mise à jour des consignes

Depuis l'installation des totems d'information sur les points recyclage, en 2002, les consignes de tri ont évolué. La plupart des 293 totems recensés en 2015 sont par ailleurs en mauvais état.

En raison d'un prix prohibitif, les élus ont écarté leur réhabilitation et demandé aux adhérents de les retirer. En contrepartie, le SDOMODE a mis en place, à partir de septembre, une nouvelle signalétique sur les différentes colonnes de manière à maintenir une information accessible et homogène sur tous les points recyclage.



Nouveaux autocollants  
pour les colonnes de tri  
en apport volontaire





« En choisissant de nouveau l'apport volontaire pour le tri des papiers, nous répondons à la nécessité de fournir à notre recycleur un papier trié de qualité. Nous allons également dans le sens des économies pour les contribuables avec des coûts de tri moindres.

Il faut être capable de se remettre en cause si un choix réalisé à une certaine période n'est plus judicieux de nos jours, car les circonstances changent. »

**Marie-Lyne VAGNER**

Vice-présidente déléguée en charge des  
quais de transfert et de l'apport volontaire

## ■ Collecte du textile

Une convention relative à la collecte de textile sur le territoire du SDOMODE a été signée le 16 décembre avec PAREC-ITERACTION. Elle définit les modalités de gestion et de collecte des conteneurs, le devenir des textiles collectés et la transmission des informations.

## ■ Transbordement du verre

Tout le verre trié est collecté puis vidé sur une plateforme de transit à Saint-Vigor-d'Ymonville, en Seine-Maritime, avant d'être envoyé chez le recycleur à Reims. Afin de limiter les frais de route, le SDOMODE a étudié la faisabilité de transborder le verre d'un véhicule de collecte à un camion qui effectuerait le transport vers le verrier.



Ce projet sera intégré dans le prochain marché de transfert et transport du verre, pour lesquels le SDOMODE est en contrat jusqu'en 2017 avec des prestataires privés.

## ■ Le transfert des déchets

Il permet d'optimiser leur transport vers leur site

de traitement. Les 4 quais de transfert du SDO-MODE ont en ce sens un rôle clé : près de 34 000 tonnes de déchets y ont transité en 2015 !

Suite aux contrôles par la DREAL, le syndicat a proposé quelques ajustements pour garantir la parfaite conformité de ses sites aux réglementations en vigueur.

## ■ Quai de transfert de Pont-Audemer

Après avoir étudié les intérêts et limites, le SDO-MODE a décidé de reprendre en régie l'exploitation du quai de Pont-Audemer.

Cela permettra de remettre en service la déchèterie professionnelle et de mutualiser les coûts de fonctionnement entre la gestion de cette activité et de l'exploitation du quai (réception des collectes d'ordures ménagères et rechargement pour leur transfert vers le site de traitement).



La gestion en régie simple de l'exploitation du quai de transfert de Pont-Audemer prendra effet en juin 2016 ; elle apportera une réelle souplesse de fonctionnement ainsi qu'une plus grande maîtrise du service et de ses coûts.

## Analyse financière

### >> Section de fonctionnement

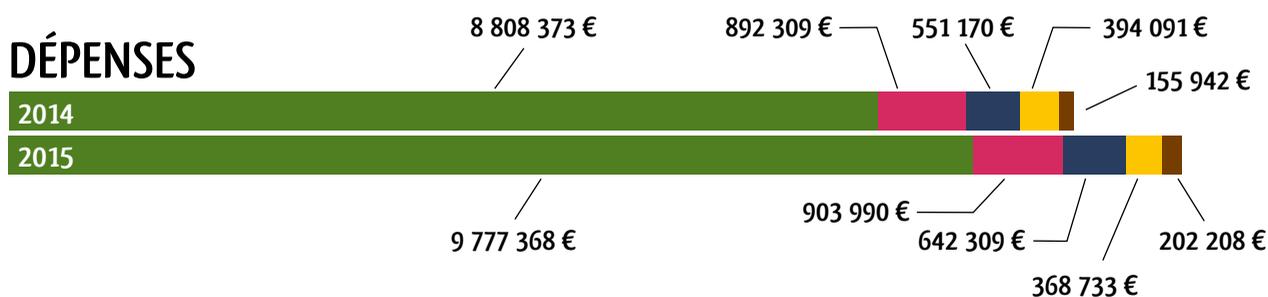
Le SDOMODE a fait le choix en 2015 de dévier davantage de déchets vers les incinérateurs voisins afin de prolonger la durée de vie du casier en exploitation au CETRAVAL, ce qui a entraîné l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement.

Cette hausse est toutefois partiellement compensée par la baisse des tonnages d'ordures ménagères,

de déchets verts et le développement de nouvelles filières de valorisation.

Le SDOMODE a recruté un chargé de mission pour mettre en œuvre le projet « Territoire zéro déchet zéro gaspillage », en partenariat avec l'Ademe, de manière à poursuivre la dynamique de réduction des déchets.

### DÉPENSES



■ Charges à caractère général ■ Personnel ■ Amortissements ■ Charges financières ■ Autres charges de gestion

L'Ademe propose aux collectivités en charge de la gestion des déchets ménagers de renseigner une matrice permettant d'analyser l'ensemble des coûts des principales filières.

Les données sont ensuite consultables sur Internet, sur le site SINOE. Sur un espace réservé, accessible à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe, il est possible de se comparer aux autres collectivités.

Le SDOMODE a réalisé des analyses fiables de ses coûts 2013 et 2014. Nous avons trois objectifs :

- Connaître le coût réel de nos filières.
- Comparer le coût de nos principales filières avec d'autres syndicats de traitement français.
- Obtenir les soutiens financiers de l'Ademe, dans le cadre du Programme Local de Prévention des

déchets (PLP), puis, à partir de 2016, du programme « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage ». Ce 3<sup>ème</sup> objectif est presque atteint. Quatre années du PLP ont été validées et notre projet « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » a été retenu fin 2015.

Depuis 2014, le SDOMODE distingue les coûts de ses 27 filières qui sont systématiquement présentés dans les commissions respectives.

Le SDOMODE transmet également ces coûts à ses collectivités adhérentes pour qu'elles puissent à leur tour renseigner leur matrice.

Plusieurs réunions de travail ont été organisées avec nos adhérents, l'ADEME et son bureau d'études pour échanger sur la matrice.



« Cette année encore, les élus du SDOMODE ont tout mis en œuvre pour ne pas augmenter la participation des collectivités membres et ainsi leur permettre de maintenir leurs taux d'impositions.

En 2015, chaque habitant a ainsi payé 40,70 € pour le traitement de l'ensemble de ses déchets. Ce coût est particulièrement compétitif

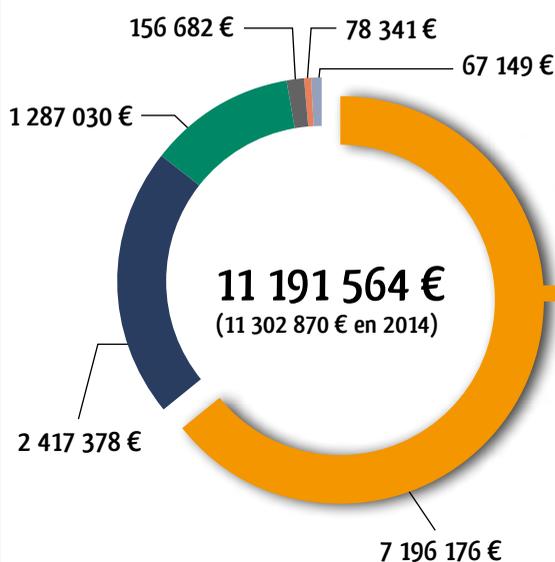
en Normandie.

Cette gestion équilibrée nous permet aujourd'hui d'engager des projets qui s'inscrivent dans la durée afin de pérenniser la mission de service public remplie par le SDOMODE. »

**Michel LEROUX**

Vice-président délégué  
en charge des finances

## RECETTES



- Contributions (versées par les collectivités adhérentes)  
(7 480 151 € en 2014)
- Dotations, subventions (éco-organismes...)  
(2 147 379 € en 2014)
- Produits des services (vente de produits triés...)  
(1 498 679 € en 2014)
- Autres produits (90 423 € en 2014)
- Cessions (56 514 € en 2014)
- Atténuation de charges (22 605 € en 2014)

## CONTRIBUTIONS

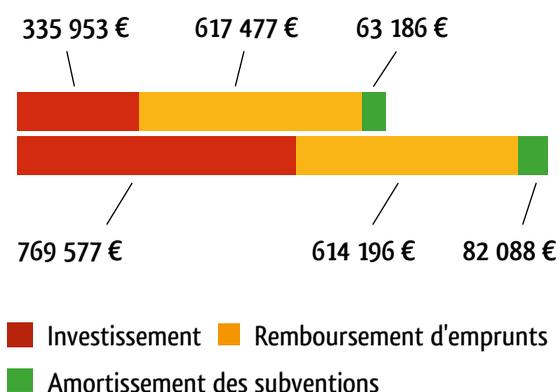
	2014	2015
Administration	3,10 €	3,10 €
Tri sélectif	0,80 €	<b>0,80 €</b>
Déchets verts	43 €	43 €
Bois	59 €	59 €
Pelouse	-	28 €
Branchage	-	25 €
Gravats	23 €	23 €
Amiante	207 €	207 €
Ordures ménagères*	86 €	<b>87,15 €</b>
Encombrants*	86 €	<b>87,15 €</b>
Plâtre*	107 €	<b>108,15 €</b>

Les tarifs des contributions de 2015 sont identiques à ceux de 2014, hormis pour les trois catégories de déchets soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes\* (qui a augmenté en 2015 : 18,5 € par tonne contre 17 € en 2014). Des contributions moins élevées ont été proposées pour les filières alternatives aux déchets verts (pelouse, branchages).

# Gestion financière

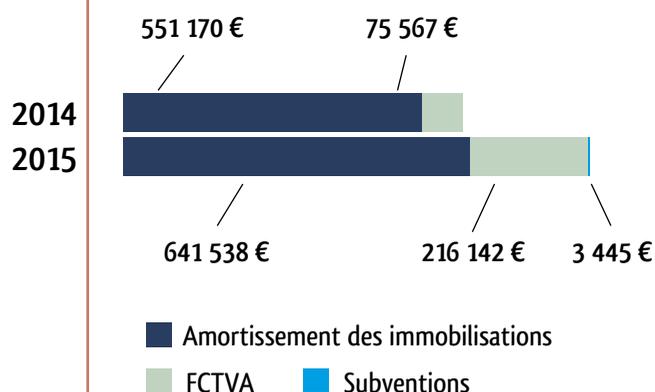
## >> Section d'investissement

### DÉPENSES

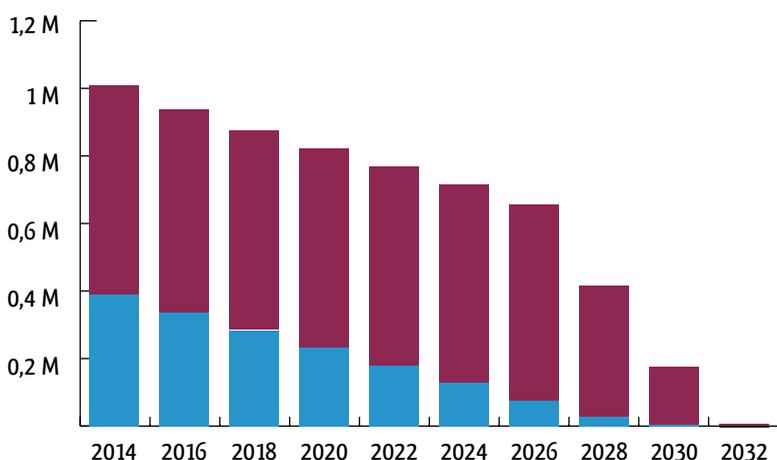


En 2015, le SDOMODE a relancé son programme d'investissement afin de lancer ses projets stratégiques dont la mise en œuvre sera réalisée sur plusieurs années.

### RECETTES



Le niveau élevé des amortissements assure un autofinancement de la section investissement, permettant de limiter l'endettement. Le SDOMODE a demandé un pré-financement du FCTVA (143 804€). Les remboursements seront effectifs sur 2017-2018.



## Encours de la dette

Le SDOMODE n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2013, d'où la baisse notable des remboursements.

Le capital restant dû à fin 2015 est de 8,5 M. €

La capacité de désendettement en année est de 4,53 (fin 2015).

# Les résultats 2015

En 2015, nous retiendrons la baisse importante des déchets verts, la hausse des collectes sélectives mais également la poursuite de la baisse des ordures ménagères et des encombrants. Toutes les données sont présentées dans un baromètre semestriel et mises en ligne sur le site Internet du syndicat.

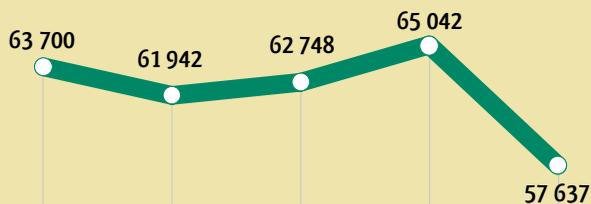


Évolution des quantités produites (en tonnes) entre 2011 et 2015

## Déchèteries

(encombrants, gravats, plâtre, déchets verts, bois, métaux, DDS, DEEE, batteries, piles, pneumatiques, huiles de vidange, lampes et néons, meubles)

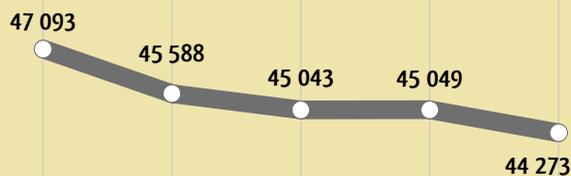
Baisse des encombrants et des déchets verts liée à l'impact de la météo, de la mise en place de nouvelles filières et des actions de prévention.



## Ordures ménagères résiduelles (OMR)

(déchets de la « poubelle grise »)

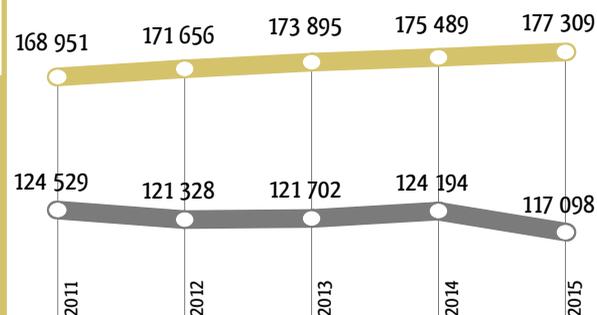
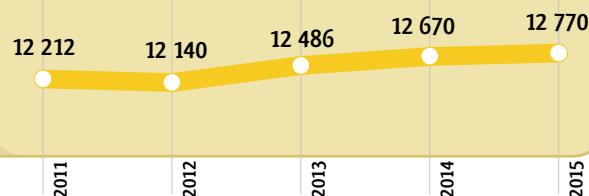
La baisse des OMR se poursuit, profitant des actions liées à la réduction des déchets et de la conjoncture économique.



## Collectes sélectives

(emballages, papiers, cartons et verre - hors refus de tri)

Forte hausse en 2015 liée à la généralisation de la collecte des emballages en porte-à-porte sur le territoire de Pont-Audemer et à l'optimisation du fonctionnement du centre de tri.



## Évolution de la population et de la production de déchets\* (en tonnes) entre 2011 et 2015

Malgré la hausse continue de la population, le gisement de déchets produits sur l'ouest de l'Eure suit une tendance globale à la baisse depuis 2011.

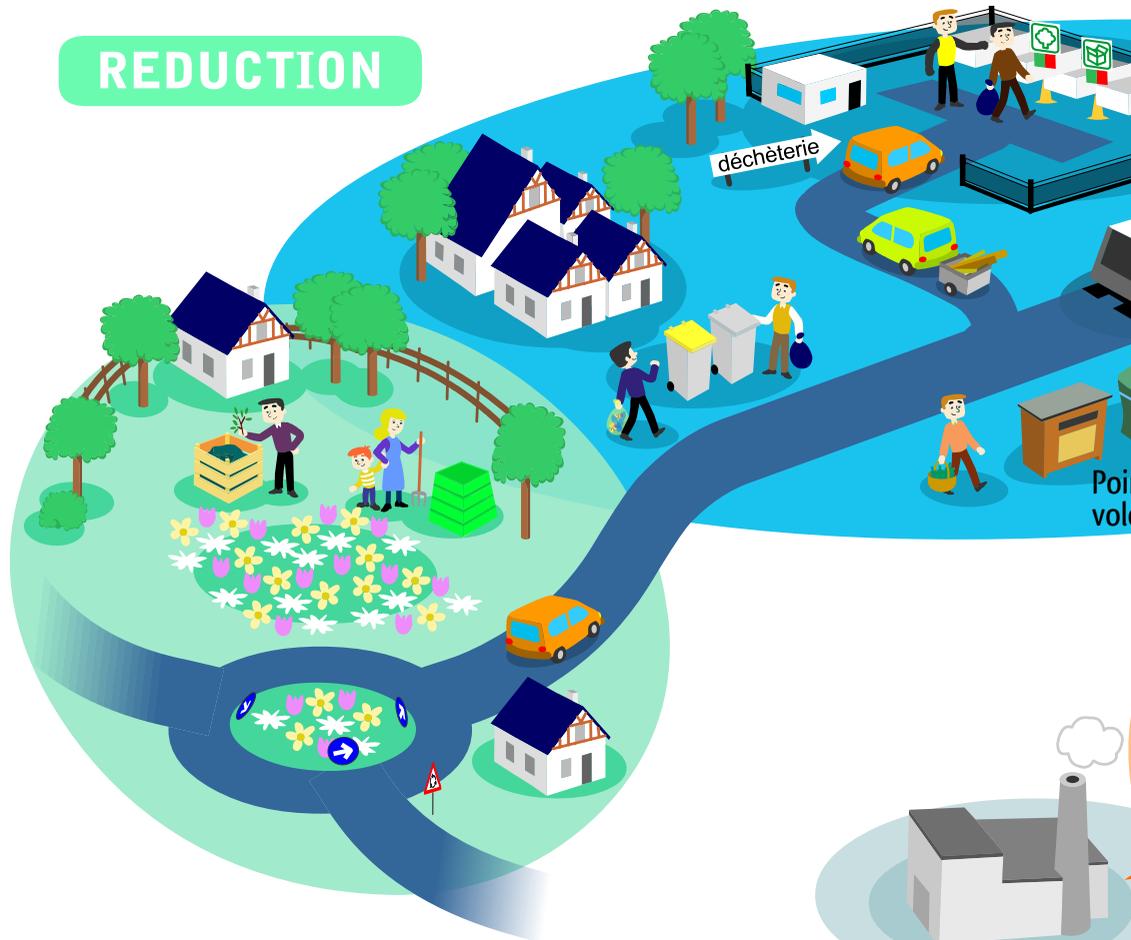
\* déchets ménagers et professionnels (cf. page 7)

# Gestion des déchets ménagers

Sur le territoire du SDOMODE  
comment sont collectés et traités  
les déchets ?

COLLEC

REDUCTION



Comment réduire ses déchets ?

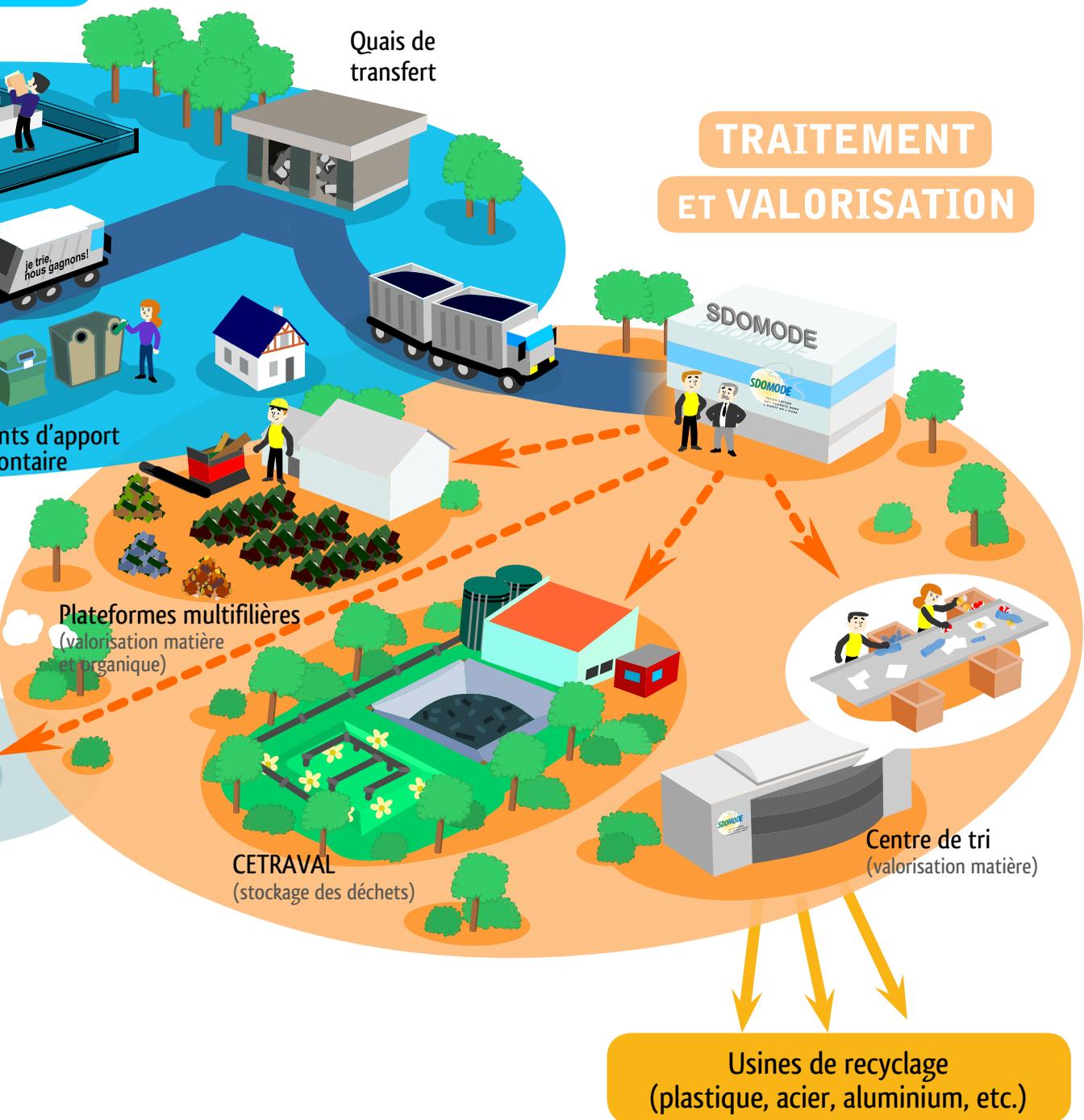
- ◆ Compostage individuel
- ◆ Pelouses fleuries
- ◆ Stop pub
- ◆ Faire attention à ses achats
- ◆ Louer, réparer ou céder un objet

**OBJECTIF  
MOINS DE  
DÉCHETS**

Programme  
SDOMODE  
de Réduction  
des déchets  
2010 - 2015

Incinération  
(valorisation énergétique)

TE



# Nos partenaires



L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME, est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie et de l'Économie. Elle aide les collectivités à progresser dans leur démarche de développement durable, notamment en matière de gestion des déchets et coordonne les plans et programmes de prévention.

ALIAPUR est le principal éco-organisme chargé de la valorisation des pneumatiques usagés en France. Il assure la collecte auprès des détenteurs et distributeurs (garages et centres auto), le regroupement, le tri et la valorisation matière ou énergétique. Il réalise cette mission dans la limite des tonnages mis sur le marché par ses clients sur la base de l'année précédente.

AMORCE est l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, elle en fédère aujourd'hui plus de 800.

Le CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE est une association loi 1901 qui rassemble des collectivités locales, des acteurs professionnels, des associations d'environnement et de consommateurs. Il joue un rôle clé dans le développement de la collecte sélective et représente ses adhérents dans un souci de défense de l'intérêt public.

COREPILE est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la filière de collecte et de recyclage des piles et accumulateurs portables.

Le Département de l'Eure est un partenaire historique, avec qui le SDOMODE travaille conjointement, entre autres, à la mise en œuvre de la politique de réduction des déchets.

ÉCO-DDS, agréé par arrêté ministériel en avril 2012, est le premier éco-organisme de la filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) appliquée aux dé-

chets diffus spécifiques (DDS), c'est-à-dire aux déchets chimiques produits par les ménages pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Cette société regroupe la plupart des metteurs sur le marché des produits chimiques concernés.

ÉCO-EMBALLAGES est une société de droit privé agréée par l'État qui soutient la mise en place et le développement de la collecte sélective, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Elle perçoit une contribution financière des entreprises qui fabriquent et commercialisent des produits emballés destinés à la consommation des ménages et en redistribue une partie aux collectivités locales.

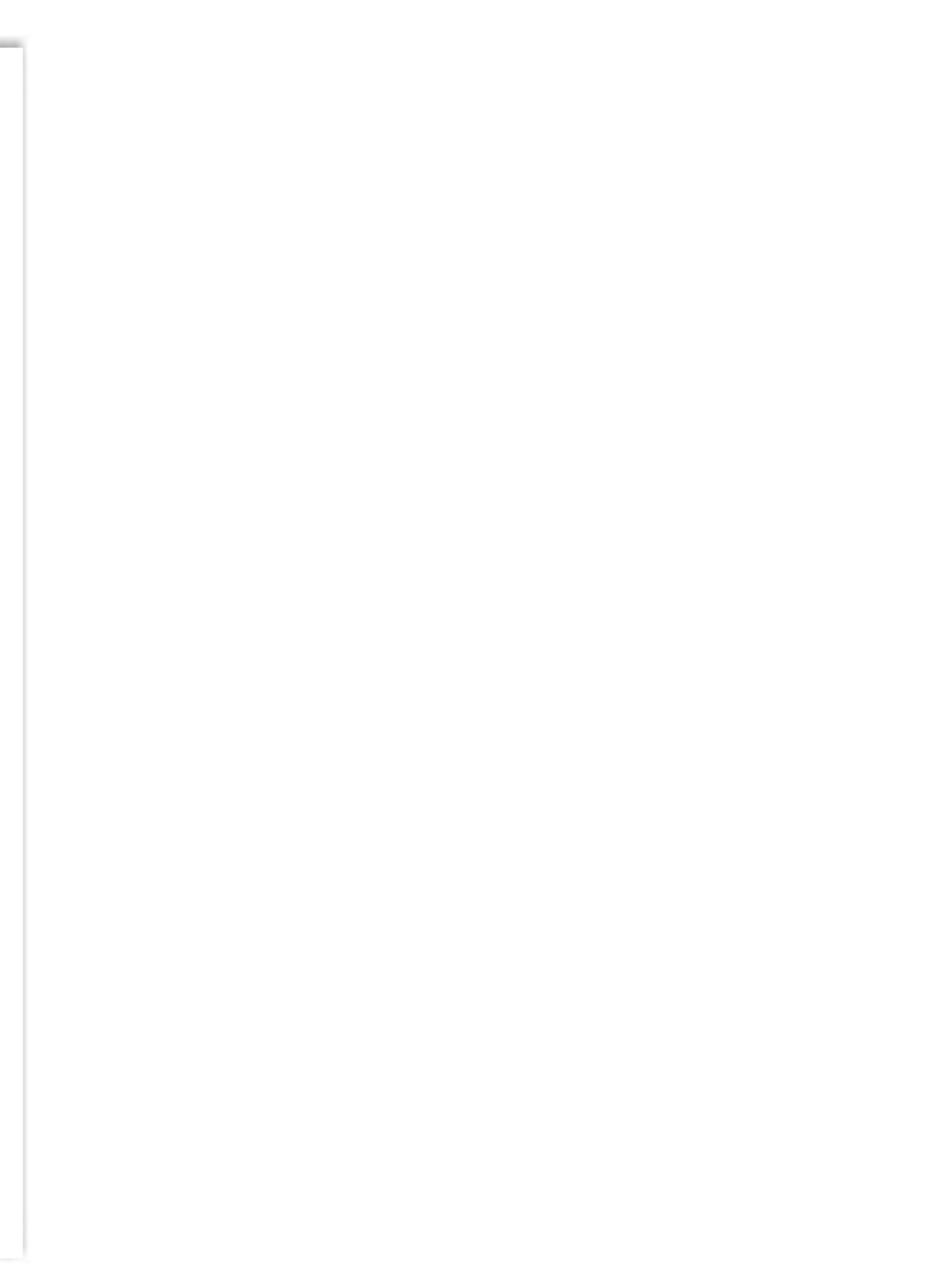
ECOFOLIO est un éco-organisme, en charge depuis 2007, de gérer les contributions des émetteurs d'imprimés papiers gratuits afin de financer le recyclage de leurs produits. Il subventionne les collectivités pour la collecte et l'élimination des flux gérés, notamment par la distribution d'imprimés non sollicités.

ECOLOGIC est un éco-organisme mandaté par l'État pour organiser la collecte, la dépollution et la valorisation des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques sur le territoire français.

ÉCO-MOBILIER est l'éco-organisme, agréé en décembre 2012 par le ministère de l'Écologie, qui organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou encore la production énergétique.

RECYLUM est l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées, agréé par les pouvoirs publics en 2005.

Les entreprises PAPEREC et UPM sont des partenaires techniques et financiers du SDOMODE, respectivement dans le cadre du recyclage du plastique et du papier.



Retrouvez davantage  
d'informations sur :



[www.sdomode.fr](http://www.sdomode.fr)

**SDOMODE**

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure  
Parc d'activités la Semaille - 348 rue la Semaille - 27 300 BERNAY  
Tél. : 02.32.43.14.75 Fax : 02.32.47.47.31 Courriel : [contact@sdomode.fr](mailto:contact@sdomode.fr)